



MINISTÈRE DES ARMÉES



SERVICE D'INFRASTRUCTURE  
DE LA DÉFENSE

Section domaniale

Dossier suivi par  
Martine CHAPUIS  
Tél. : 0422421233  
Tél. PNIA : 831 73 21233  
Fax :

# Implantation des emprises militaires et servitudes d'utilité publique

## LA SEYNE SUR MER

### VAR

#### Service gestionnaire

Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Toulon 1  
BCRM Toulon – B.P. 71  
83800 Toulon cedex 9

N° immeuble	Nom immeuble	Servitude	Date de création	Utilisateur	Observations
		AR383013701	07/02/1936	PYROTECHNIE PRINCIPALE	ZONES DE PROTECTION 25 ET 50 METRES AUTOUR DES MAGASINS A POUDRE DU POLYGONE D'ISOLEMENT
		PT183012901	08/12/1981	DIRISI	INSTALLATIONS ELECTRIQUES SOUMISES A AUTORISATION DANS UN RAYON DE 3 000 METRES Fort de Six Fours
		PT183012902	26/08/1999	ARMEE DE L'AIR - EMAA	INSTALLATIONS ELECTRIQUES SOUMISES A AUTORISATION DANS UN RAYON DE 1 500 METRES Fort de Six Fours



MINISTÈRE DES ARMÉES

N° immeuble	Nom immeuble	Servitude	Date de création	Utilisateur	Observations
		PT183015301	07/04/1988	DIRISI	Zone de protection radioélectrique (rayon : 3000 m). N° CCT 083 06 028. Sémaphore de la Croix des Signaux.
		PT283004702	09/06/1961	DIRISI	ZONE SPECIALE DE DEGAGEMENT SUR PARCOURS DU FAISCEAU HERTZIIEN : 100 METRES DE LARGE Fort de Six Fours à Station radio La Cratu.
		PT283012902	16/07/1986	DIRISI	LIMITATION EN HAUTEUR CONSTRUCTIONS SUR LE PARCOURS DU FAISCEAU DANS LA ZONE SPECIALE DE DEGAGEMENT (LARGEUR: 200 METRES) Fort de Six Fours au Fort de la Croix Faron.
		PT283012903	16/07/1986	DIRISI	Limitation en hauteur des constructions sur le parcours du faisceau dans zone spéciale de dégagement (largeur : 200 m)- Six-Fours : fort de Six-Fours (830 129 503) à Saint-Mandrier : sémaphore de la Croix des Signaux (830 153 514). N° CCT : 083 06 004.
		PT283012905	09/06/1989	DIRISI	LIMITATION EN HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS SUR PARCOURS DU FAISCEAU DANS LA ZONE SPECIALE DE DEGAGEMENT (LARGEUR: 200 METRES). Fort de Six Fours au Fort du Coudon.
		PT283012906	25/11/1992	DIRISI	Zone spéciale de dégagement sur le parcours du faisceau hertzien 200 m de large (Six-Fours : fort de Six-Fours -830 129 503, n° CCT 083 06 004- à Saint-Mandrier : fort de Cépet -830 153 509, n° CCT 083 06 010-).



MINISTÈRE DES ARMÉES

N° immeuble	Nom immeuble	Servitude	Date de création	Utilisateur	Observations
		PT283012907	26/08/1999	ARMEE DE L'AIR - EMAA	Utilisée par l'armée de l'air - Limitation construction dans zones de dégagement. Zone primaire 200 m - Zone secondaire 2000 m. Fort de Six Fours.
		PT283013705	17/08/1983	DIRISI	ZONE SPECIALE DE DEGAGEMENT SUR LE PARCOURS DU FAISCEAU 400 METRES DE LARGEUR. Préfecture maritime au Fort de Six Fours.
		PT283013707	01/02/1999	DIRISI	ZONE SPECIALE DE DEGAGEMENT SUR LE PARCOURS DU FAISCEAU 200 METRES. Fort de Six Fours au Fort Lamalgue.
		T583013701	26/06/1990	ALAVIA	SERVITUDE NON ALTIUS TOLLENDI DANS LA ZONE DE DEGAGEMENT AERONAUTIQUE ET EVENTUELLEMENT SERVITUDES DE BALISAGE. Hélistation Toulon amirauté.
		AR583012602	02/09/1862	UNITES DIVERSES / SITES ISOLES	SERVITUDE NON AEDIFICANDI DANS LA ZONE UNIQUE 250m
830126501J	P.P.E. DE SICIE ET CHEMIN ACCES		01/01/1900		
830126502K	SEMAPHORE DE SICIE-BATTERIE DE SEMONCE		01/01/1900		
830126503L	BATTERIE DE PEYRAS ET BATTERIE ANNEXE.		01/01/1900		
830126509R	FORT DE SAINT ELME ET BATTERIE SABLETTES		01/01/1900		



MINISTÈRE DES ARMÉES

N° immeuble	Nom immeuble	Servitude	Date de création	Utilisateur	Observations
830126512U	FORT DE BALAGUIER		01/01/1900		
830126513V	FORT DE L'EGUILLETTE		01/01/1900		
830126514W	BATTERIE DE L'EGUILLETTE		01/01/1900		
830126518A	DEPOT DE TRANSIT DE LA GARE SEYNE /MER		01/01/1900		
830126525H	POSTE DE VISEE (BAT.NAPOLEON)		01/01/1900		
830126531N	MOLE D'ARMEMENT DE LA SEYNE		01/01/1900		
830126532O	TERRAIN BREGAILLON NORD ET CHEMIN RONDE		01/01/1900		
830126533P	LOGEMENT LA CROISSETTE		01/01/1900		



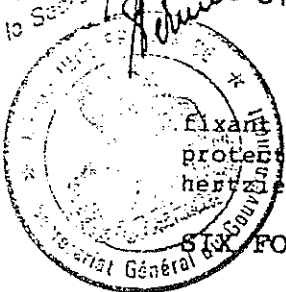
MINISTÈRE DES ARMÉES

Type servitude	Textes de référence
AR3	Zones et polygones d'isolement créées en application de la loi du 8 août 1929 concernant les servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication.
AR5	Servitudes relatives aux fortifications places fortes, postes ou ouvrages militaires instituées en application des lois des 8 juillet 1791, 17 juillet 1819 et 10 juillet 1851.
PT1	Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L. 57 à L. 62 et R. 27 à R. 39 du code des postes
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L 54 à L 56 et R 21 à R 26 du code des postes et télécommunication.
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement instituées en application des articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile (également aéronautique navale)

*Donné*

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Ampliation certifiée conforme  
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement



BRUDER  
STEINMANN

DÉCRET du 9 JUIN 1989

fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de :

SIX FOURS/FORT à TOULON/FORT DU COUDON  
traversant le département du Var.

LE PREMIER MINISTRE

- SUR le rapport du ministre de la défense et du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer,
- VU le code des postes et télécommunications, articles L.54 à L.56 et L.63 et articles R.21 à R.26, instituant des servitudes de protection contre les obstacles,
- VU l'accord préalable du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire en date du 28 janvier 1988,
- VU l'accord préalable du ministre de l'agriculture et de la forêt en date des 14 janvier 1988 et 11 février 1988,
- VU l'avis du comité de coordination des télécommunications en date du 14 avril 1988,

D E C R E T E :

Article 1er. -

Est approuvé le plan annexé au présent décret fixant les limites de la zone spéciale de dégagement instituée au bénéfice du faisceau hertzien sur son parcours entre les centres de :

SIX FOURS/FORT (n° CCT : 083 06 004) à  
TOULON/FORT DU COUDON (n° CCT : 083 06 016).

.../...